

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

Plan de relance et de transition : transfert des fonds pour les maisons de détention de 2022 à 2023

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé le transfert des fonds alloués dans le cadre du Plan de relance et de transition en faveur de la Justice, et plus particulièrement des maisons de transition, de 2022 à 2023.

Les maisons de détention sont initialement prévues pour l'exécution de courtes peines. Pour le déploiement des maisons de détention dans le cadre du Plan de relance et de transition, le Conseil des ministres du 20 octobre 2021 a alloué 91,5 millions d'euros en investissements de l'axe 5 dont 73,5 millions pour la Régie des bâtiments et 18 millions pour la Justice pour la période 2022-2024. Pour la partie Justice, le Conseil des ministres a déjà approuvé les fonds alloués le 18 janvier 2022. Entre-temps, il a été établi que le calendrier de mise en place des maisons de détention présenté au Conseil des ministres en janvier ne pourra être respecté. Le Conseil des ministres marqué dès lors son accord sur le déplacement d'une partie des crédits de l'axe 5 qui ont été alloués à la Justice en janvier 2022 vers 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen
Porte-parole (FR)
+32 479 49 69 77
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be